

La gestion du risque de contrepartie et les performances financières des banques marocaines : Analyse comparative entre les banques conventionnelles et les banques participatives

Professeur Ali OUCHEKKIR

Enseignant chercheur en Economie et Finance à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Salé – Université Mohammed V – Rabat - Maroc.

Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Sciences de Gestion (LERSG) – FSJES – Agdal – Rabat

Pamphile MOUANDZIBI NDINGA

Doctorant

Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Sciences de Gestion (LERSG) – FSJES – Agdal – Rabat

Résumé – Au cours des deux dernières décennies, la gestion du risque de contrepartie ou de crédit est devenue un enjeu majeur pour les banques, non seulement en raison des crises financières qu'a connues le secteur, mais aussi parce que c'est une pratique fondamentale qui détermine la survie, la croissance et la rentabilité des banques. En effet, si les banques font face à différents types de risques, le risque de contrepartie, est celui auquel les banques sont le plus exposées. Un système de gestion efficace de ce risque doit permettre de l'identifier et le maîtriser afin de réduire la volatilité des bénéfices et à éviter les pertes financières importantes suite à la défaillance des clients. Ainsi, la gestion du risque de contrepartie et la performance financière sont directement liées l'un à l'autre et un bouleversement de l'un aura un impact non négligeable sur l'autre.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'impact de la gestion du risque de contrepartie sur l'amélioration de la performance financière des banques conventionnelles et participatives marocaines. Après une présentation de l'environnement économique dans lequel évoluent les banques marocaines ainsi que les caractéristiques des systèmes financiers conventionnels et participatifs, nous procéderons à une analyse comparative pour appréhender l'impact de la gestion du risque de contrepartie sur l'amélioration de la performance financière des banques conventionnelles et participatives marocaines.

Mots clés : Gestion de risque, Risque de contrepartie, Performance financière, Banque conventionnelle, Banque participative.

Abstract - Over the last two decades, counterparty or credit risk management has become a major issue for banks, not only because of the financial crises that the sector has experienced, but also because it is a fundamental practice that determines the survival, growth and profitability of banks. Indeed, while banks face different types of risk, counterparty risk is the one to which banks are most exposed. An effective risk management system must identify and control this risk in order to reduce profit volatility and avoid significant financial losses due to customer default. Thus, counterparty risk management and financial performance are directly linked to each other and a disruption of one will have a significant impact on the other.

The objective of this study is to analyse the impact of counterparty risk management on the improvement of the financial performance of Moroccan conventional and participative banks. After a presentation of the economic environment in which Moroccan banks evolve as well as the characteristics of the conventional and participative financial systems, we will proceed to a comparative analysis to apprehend the impact of the management of the counterparty risk on the improvement of the financial performance of the Moroccan conventional and participative banks.

Keywords : Risk management, Counterparty risk, Financial performance, Conventional bank, Participative bank.

Date of Submission: 20-03-2023

Date of Acceptance: 04-04-2023

I. Introduction générale

La croissance des économies, qu'elles soient développées ou émergentes, ne peut se faire sans l'apport des activités des banques. Au Maroc, elles occupent une place importante dans le tissu économique national et jouent le rôle d'intermédiaire entre les différents agents économiques. Cependant, la pratique bancaire traditionnelle ou participative, basée sur les dépôts, l'octroi de crédits et la gestion des moyens de paiement est souvent très risquée. Au cours de leur activité, les banques sont exposées à une vaste série de risques et la

maîtrise de ces derniers est un enjeu majeur. Si la liste des risques pouvant affecter une banque est longue, le risque de contrepartie aussi appelé risque de crédit est celui dont les banques sont le plus exposées. Il désigne le risque de défaut des clients, c'est-à-dire le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur à faire face à ces engagements.

En effet, dès qu'un créancier accorde un prêt à un débiteur, il court le risque que ce dernier n'honore pas ses engagements relatifs au service de la dette. Ceci est particulièrement le cas des banques dans le cadre de leurs opérations de crédit qui s'avèrent sensibles au défaut de paiement et ou à la faillite de leurs clients. Dès lors, pour prendre leurs décisions de manière rationnelle, les institutions financières mesurent le risque de contrepartie des emprunteurs, autant avant de leur accorder un crédit que tout au long de la vie de celui-ci. Il s'agit, pour les établissements financiers, d'analyser le risque individuel de chacun de leurs clients et d'évaluer la qualité de leur portefeuille de crédits. C'est d'autant plus le cas que les réglementations prudentielles (Bâle II, puis III) leur imposent de strictes contraintes dans le pilotage de leurs risques et de leurs fonds propres.

À côté de l'obligation de respecter la réglementation prudentielle pour se prémunir contre le risque contrepartie, les banques utilisent différentes techniques et outils de gestion du risque, reposons sur une politique de crédit visant à fournir un cadre d'analyse et les critères fondamentaux à considérer dans l'exercice de l'activité liée à l'octroi de crédits. En effet, le contexte économique actuel, caractérisé par une concurrence de plus en plus accrue, une ouverture croissante des banques sur l'extérieur, la sophistication des produits, l'innovation financière et technologique, la forte volatilité des marchés financiers, requiert que chaque banque marocaine ait par devers elle un dispositif efficace de gestion du risque de contrepartie, lui permettant d'évoluer vers une amélioration constante et continue de ces performances financières.

Notre étude sera donc axée autour de la performance financière des banques marocaines à travers une meilleure gestion du risque de contrepartie. Ce qui nous emmène dans cet article à se poser de prime abord la question centrale suivante : **Comment la gestion du risque de contrepartie s'inscrit-elle dans une dynamique d'amélioration des performances financières des banques conventionnelles et participatives marocaines ?**

Une analyse approfondie de notre problématique nous a amené à nous poser les questions suivantes :

- ✚ Qu'est-ce que le risque de contrepartie ou de crédit ? Peut-on l'identifier ? Comment peut-on le mesurer et le cas échéant le maîtriser ?
- ✚ Comment les banques marocaines gèrent-elles le risque de contrepartie ?
- ✚ Existe-t-il un lien entre le risque de contrepartie et la performance financière d'une banque ?
- ✚ Comment la gestion du risque de contrepartie contribue-t-elle à l'atteinte des objectifs financiers que la banque s'est au préalable fixés et dont dépend son succès ?

L'objectif de ce travail, est de fournir quelques éclairages sur la situation des banques marocaines et de contribuer à la réflexion sur une question de grande importance au Maroc, à savoir celle des performances financières des banques marocaines grâce à une gestion efficace du risque de contrepartie. Par conséquent, ce papier est bâti autour de trois axes. Dans un premier temps, nous présenterons les caractéristiques et particularités des systèmes financiers conventionnels et participatifs. Deuxièmement, nous essayerons de trouver le lien entre la gestion du risque de contrepartie et la performance financière des banques, après avoir abordé les problèmes liés à l'identification et à la maîtrise du risque de contrepartie. Troisièmement, nous essayerons de démontrer comment la gestion du risque de contrepartie peut-elle avoir un impact sur l'amélioration de la performance financière des banques conventionnelles et participatives marocaines.

I-Comparaison des systèmes financiers conventionnel et participatif

La problématique relative au lien entre la gestion du risque de contrepartie et la performance financière a toujours suscité de nombreuses divergences dans la littérature en science de gestion. Cette question revêt une importance particulière en raison de l'impact désastreux des pertes que peuvent subir les établissements financiers. Il s'agit, désormais d'un domaine d'intérêt public, car il représente une menace pour la stabilité du système financier dans son ensemble, depuis la crise financière des subprimes de 2008 (Hennani, 2016). Cette crise, a conduit le régulateur à mettre en œuvre un certain nombre de règles et de normes prudentielles que les établissements de crédit sont tenus de respecter. Notre étude portant spécifiquement sur les banques marocaines, il nous semble opportun de présenter, d'emblée, la structure du système bancaire marocain, avant de présenter les caractéristiques et particularités des systèmes financiers conventionnel et participatif.

1 - La structure du système bancaire marocain

Historiquement, les banques marocaines sont organisées en systèmes dans la mesure où elles constituent un ensemble hiérarchisé, centralisé avec un institut d'émission de la monnaie au Maroc qu'est Bank Al-Maghrib (BAM) et des banques de second rang. Le cadre réglementaire est défini par les autorités monétaires, et évolue avec les besoins de financement et les impératifs de la libéralisation financière imposée

par un environnement international de plus en plus concurrentiel. Cependant, outre ces missions fondamentales, la BAM remplit de nombreuses autres missions dans le cadre des organes collégiales. Il s'agit d'organes de surveillance, encadrement et d'harmonisation du système bancaire marocain. Parmi lesquelles le Conseil national du crédit et de l'épargne (CNCE), le Comité des établissements de crédit (CEC) ainsi que la commission de discipline des établissements de crédit (BAM, 2006).

Le paysage bancaire marocain est aujourd'hui composé de quatre-vingt-neuf banques essentiellement commerciales. Ces banques évoluent pour la plupart en réseau et peuvent être classées, en fonction notamment des opérations qu'elles sont autorisées à effectuer et de leur taille en sept (07) catégories d'établissements. Dans le détail, le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de BAM est passé de 91 établissements en 2020 à 89 en 2021, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 28 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de BAM, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements. (BAM 2021).

2 - Comparaison des systèmes financiers conventionnels et participatifs.

Notre étude portant spécifiquement sur les banques conventionnelles et participatives marocaines, il nous paraît judicieux d'établir de prime à bord une différence entre une banque conventionnelle et participative avant de présenter les caractéristiques propres à chacune de ces banques.

L'article 54, de la loi 103.12, relatif aux établissements de crédit et aux organisations similaires, définit comme banques participatives, les personnes morales opérant au Maroc, quels que soient le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs activités qui consistent à recevoir des fonds du public, à gérer des opérations de crédit et à mettre des moyens de paiement à la disposition des clients ou procéder à leur gestion sans contradiction avec les dispositions de la Charia. Selon cette loi, ces institutions peuvent également réaliser des opérations commerciales, financières et d'investissement, à l'exception de toute opération liée aux intérêts bancaires aussi bien à l'achat qu'à la vente (BAM, 2006). Aussi, contrairement à la banque classique, la banque participative se repose sur le principe du partage des pertes et des profits, en intervenant dans l'octroi des fonds en tant que partenaire plus tôt qu'un simple bailleur de fonds à l'abri des difficultés financières et des problèmes de gestion de leurs clients (Toumi, 2011). Dans le tableau ci-après, nous présentons les caractéristiques propres à chacun des systèmes.

Tableau N°1 : Comparaison des systèmes financiers conventionnel et participatif

Finance islamique	Finance conventionnelle
Exige le partage du risque	Possibilité de partage du risque et permet aussi la spéculation
Les échanges reposent sur des actifs tangibles	Possibilité de faire des transactions sur des actifs tangibles et intangibles
Les coûts de transaction sont relativement élevés	Les coûts de transaction sont relativement faibles
Interdit de charger des intérêts	Charge des intérêts pour les prêts
Un marché en forte croissance	Le marché est relativement mature
Fait face aux problèmes de liquidité surtout de court terme	Marché plus liquide avec un grand volume d'actifs disponible
Innovation financière possible	Innovation financière en cours
Besoin d'établir et de surveiller la conformité des produits	La conformité est plus ou moins acquise
Les mécanismes de gouvernance sont en développement	Besoin de plus de gouvernance
Absence d'assurance dépôt pour assurer une relative stabilité du système	Existence de l'assurance dépôt pour les déposants

Source : Soumaré (2019).

Dans le monde, peu de pays disposent d'un système financier entièrement islamique, à l'exception de pays comme l'Iran et le Soudan. Dans la plupart des pays, il y a une cohabitation des systèmes financiers islamiques et conventionnels, par exemple en Indonésie, en Malaisie, au Pakistan et dans les pays du Golfe Persique (Soumaré, 2019). Dans le contexte de la cohabitation, on observe que le Maroc opte non seulement pour une séparation claire et nette entre les banques conventionnelles et les banques participatives ou islamiques, mais également permet aux banques conventionnelles d'avoir des fenêtres participatives. A cet effet, trois (03) grandes banques conventionnelles ont des divisions de la finance participative, comme Crédit du Maroc (ARREDA), Société générale Maroc (Dar Al Amane) et Banque marocaine pour le commerce et l'industrie (NAJMAH) (BAM, 2021).

3-La place des banques participatives dans le système financier marocain

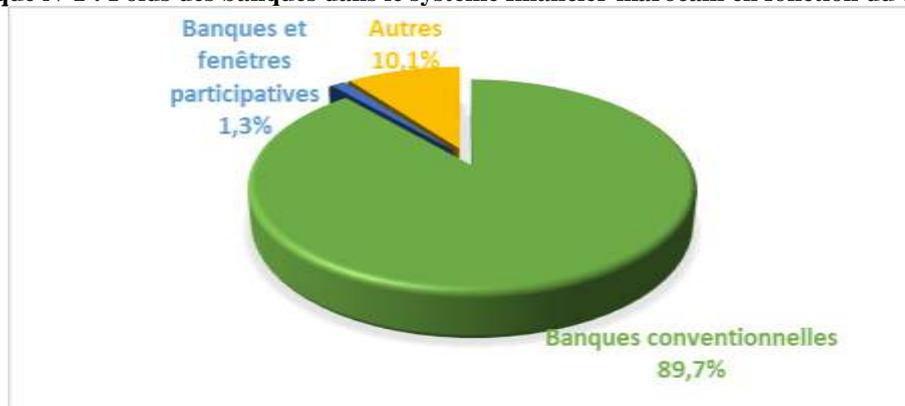
L'année 2017 marque un tournant majeur dans la finance islamique au Maroc. En effet, après de nombreuses années d'attente, les premières banques participatives ont fini par ouvrir leurs portes au Maroc. Parmi lesquelles : Bank Al Tamwil wal Inmaa (BTI Bank), ASSAFA Bank, Umnia Bank, Bank Al Youss et Al Akhdar Bank. Depuis son lancement, la performance du financement participatif marocain s'est

révélée prometteuse. Ainsi, selon les chiffres 2021 de BAM, les dépôts à vue collectés par le secteur bancaire participatif ont totalisé un encours de 7,5 milliards de MAD, marquant une hausse annuelle de 44%. De même, les banques et fenêtres participatives ont enregistré un total bilan de 22,1 milliards de MAD, contre 16,8 milliards en 2020, soit une hausse de 32%, reflétant une croissance des financements Mourabaha en faveur de la clientèle.

Sur la base de ces chiffres, nous pouvons conclure que le secteur bancaire participatif marocain a obtenu des résultats satisfaisants. Ces données confirment les conclusions du rapport de Thomson Reuters sur le développement de la finance islamique en 2018 (Thomson Reuters, 2018). D'après ce rapport, cette industrie dispose d'un potentiel de croissance important à travers le monde, en particulier en Afrique. La propagation des banques participatives en Afrique suivra le succès de celles-ci au Maroc. Cependant, le pourcentage de consommateurs de produits bancaires islamiques demeure encore très faible. Ce taux n'est que de 1 % pour l'ensemble du système bancaire marocain, selon une étude de l'institut American Gallup sur la finance islamique menée dans les quatre pays d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie et Egypte) (Korbi, 2018).

Ceci, confirme les résultats de notre étude qui s'accorde sur le fait que le développement de la finance participative par rapport à la finance conventionnelle au Maroc, reste encore très faible, soit 1,3 % du total du bilan de l'ensemble du système financier marocain, malgré ses atouts et les efforts entrepris par les pouvoirs publics. Le graphique ci-dessous montre le poids de chaque catégorie de banque dans le système financier marocain, en fonction du total du bilan en 2021.

Graphique N°1 : Poids des banques dans le système financier marocain en fonction du total bilan



Source : construit par nous-même sur la base des données de BAM en 2021

II - Le risque de contrepartie ou de crédit : Risque commun aux banques conventionnelles et islamiques

L'activité principale de la banque consiste à attirer des fonds et à les vendre ou les investir. Cependant, investir n'est pas sans risque. Les banques doivent donc prendre des risques pour maintenir leurs marges et remplir leur rôle dans l'économie. Une banque qui prend des risques excessifs, risque de rencontrer des difficultés et peut éventuellement manquer à ses obligations et devenir insolvable (Baesens et Gestel, 2009). En effet, les banques sont confrontées à un grand nombre de risques qu'il faut identifier, comprendre, mesurer et gérer. Si le niveau de risque d'une entreprise varie d'une activité à l'autre, d'un secteur à l'autre, les risques bancaires varient selon que l'on se trouve dans le cas d'une banque participative ou conventionnelle (Djoufouet, 2021). Les spécificités des banques participatives et la nature des instruments financiers islamiques les rendent plus risquées que les banques conventionnelles. Elles sont exposées d'une part aux risques bancaires traditionnels (risque de contrepartie ou de crédit, risque de liquidité, risque de marché, risque opérationnel, etc.) et d'autre part à des risques spécifiques, inhérents à la nature de leur activité (risque commercial déplacé, risque de non-conformité, risque de réputation, etc.). Dans le cadre de notre étude, nous nous concentrerons uniquement sur le risque de contrepartie ou de crédit.

On entend par risque de contrepartie ou de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement de crédit (BAM, 2007). En d'autres termes, c'est le risque qu'une contrepartie fasse défaut et n'honore pas ses obligations liées au service de la dette (Baesens et Gestel, 2009). Inhérent à l'activité des banques, c'est le risque pour la banque de ne pas être remboursé par l'emprunteur à l'échéance du prêt (Karyotis, 2015). Le risque de contrepartie est une perte potentielle causée par l'incapacité d'un client à honorer ses engagements envers son créancier. Dans l'industrie bancaire, ce risque se traduit par un défaut de paiement, c'est-à-dire lorsqu'un client se trouve dans une situation d'incapacité d'effectuer ses paiements minimaux à la banque ou à son créancier (Yumba Wa Kungelani, 2016). Cela peut se

produire lorsque la situation économique globale pèse sur les débiteurs, parfois du fait d'un « risque pays » ; cas où l'insolvabilité est due à la localisation géographique d'un emprunteur. Celui-ci, comprend un risque politique (souverain) et un risque économique (situation monétaire empêchant le transfert des fonds). Ensuite, le risque professionnel qui est lié aux difficultés du secteur économique auquel appartient le débiteur. Enfin, c'est le risque propre à l'emprunteur en fonction de sa situation économique et financière spécifique (Kharoubi et Thomas, 2016), où résultant de l'incapacité de l'emprunteur à remplir ses obligations contractuelles, peut-être parce qu'elle a fait défaut (Murphy, 2008).

Dans les banques participatives, ce risque est plus lié à la défaillance de l'acheteur dans un contrat de vente Mourabaha ou du coassocié dans les contrats de participation de type Moucharaka et Moudharaba. Dans le cadre du contrat Moucharaka, ce risque résulte du non-paiement par l'entrepreneur (client) de la part de profit revenant à la banque. Néanmoins, on estime que, dans le contrat Mourabaha, ce risque est moins pesant puisque l'actif qui a fait l'objet de financement est facilement identifiable. En cas de défaut du client, la banque peut récupérer le bien et le vendre sur un marché secondaire (Djoufouet, 2021). Par contre, dans le contrat Moudharaba, ce risque est plus accentué puisque la banque n'a pas le droit de participer à la gestion du projet d'une part, et d'autre part parce que l'entrepreneur peut ne pas divulguer toutes les informations nécessaires sur le projet ou sur ses compétences (Korbi, 2018).

Globalement, on considère un risque de contrepartie comme le risque de détérioration de la situation d'un emprunteur. Celle-ci a pour conséquences l'augmentation de la probabilité de non-remboursement (défaut), la dégradation de la qualité du crédit et la baisse de la rentabilité de l'opération de crédit (Dongmo, 2019). Une bonne gestion des risques crédit tente d'éviter les expositions importantes sur les emprunteurs à haut risque (Desmich, 2007). En général, le risque de contrepartie est représenté par le risque de défaut (Probability of Default : PD), la perte en cas de défaut (Loss Given Default : LGD) et l'exposition au défaut (Exposure at Default : EAD) (Kharoubi et Thomas, 2016). Par conséquent, la perte attendue sur un prêt (EL) est égale à :

$$EL = EAD \times PD \times LGD.$$

La perte attendue sur un prêt (EL) est une variable aléatoire qui, combinée à l'incertitude sur l'horizon de défaut, constitue le risque de contrepartie ou de crédit. Le défaut peut également prendre un sens plus large, comme la violation d'un covenant, la restructuration de la dette ou une dégradation significative de la notation d'une entreprise (Baesens et Gestel, 2009).

1-La gestion du risque de contrepartie des banques conventionnelles et participatives

La gestion du risque de contrepartie est un élément important du système de contrôle interne des banques. Ceci est d'autant plus vrai, que ces dernières sont tenues de respecter un certain nombre de règles et de ratios prudentiels. La gestion du risque permet de quantifier et d'optimiser l'arbitrage risque et rentabilité à une échelle plus globale. Par conséquent, elle contribue à l'amélioration des performances financières et à la réduction des coûts de fonctionnement et de gestion des banques (Augros et Quérue, 2000). Il s'agit d'un mécanisme transversal et d'un processus intégré dont l'objectif est d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque de contrepartie, en tenant compte non seulement des éléments de l'environnement interne à l'emprunteur mais également externe (St Pierre, 2004). Des lors, le choix de la méthode d'évaluation permet à une banque d'identifier ses propres risques en fonction de sa gestion. Comme dans la plupart des banques, les banques marocaines (conventionnelles ou participatives) utilisent, entre autres, les trois (03) approches suivantes pour évaluer le risque de contrepartie :

- ✚ La méthode standard (SA), basée sur les notations externes : En méthode standard, les PD (probabilité de défaut de la contrepartie) et les LGD (taux de perte en cas de défaut sur la ligne de crédit) sont imposés par le superviseur, soit directement pour la LGD, soit en imposant un organisme de notation (Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings) (Dietsch et Pete, 2008) ;
- ✚ La méthode notation interne fondation (FIRB), la banque estime sa PD et le LGD reste imposé par le régulateur (Dongmo, 2019) ;
- ✚ La méthode notation interne avancée (AIRB) : la banque maîtrise toutes ses composantes. Il n'est pas possible pour un établissement qui a choisi une méthode avancée de revenir à la méthode standard (Dongmo, 2019).

Dans un processus adéquat de gestion du risque de contrepartie, il est nécessaire d'identifier le risque, de le mesurer et de le quantifier afin de développer des stratégies pour le gérer. En effet, ce processus vise principalement à réduire la volatilité des bénéfices et à éviter les pertes importantes. Pour se prémunir contre le risque de contrepartie, les banques participatives marocaines empruntent certaines techniques applicables en finance conventionnelle (Achibane et Fennassi, 2020). Ces méthodes peuvent être la diversification de portefeuilles crédit, la définition de critères d'évaluation et d'octroi de crédits, l'élaboration d'un système de gestion et d'identification des besoins de liquidité, l'adoption d'une veille financière, la dotation des réserves

pour pertes sur prêts, les techniques de nantissement, les techniques de netting du bilan (plus ou moins compatible avec la Charia), les clauses contractuelles atténuant le risque et le rating interne (Djoufouet, 2021)

2-Relation entre le risque de contrepartie et la performance financière

La gestion du risque est essentielle dans toute organisation car la rentabilité et le risque sont étroitement liés, ce qui signifie que l'augmentation de l'un accroît l'autre et vice versa. Ainsi, selon Fatemi et Fooladi (2006), une gestion efficace des risques conduit à un compromis plus équilibré entre le risque et la récompense, afin d'obtenir un meilleur rendement à l'avenir. Dans cette section, nous allons confronter deux points de vue distincts. Les travaux affirmant un impact significatif de la gestion du risque de contrepartie sur la performance financière et les travaux démontrant le contraire.

✚ Les travaux approuvant un impact significatif de la gestion du risque de contrepartie sur la rentabilité des banques.

Parmi les recherches qui attestent de l'impact de la gestion du risque de contrepartie sur la performance des banques, nous notons tout d'abord les recherches de Bobakovia (2003) qui montre que, la rentabilité d'une banque dépend de sa capacité à prévoir, surveiller et éviter les risques, et de la possibilité de provisions pour couvrir les pertes causées par la survenance du risque. Bikker et Metzmakers (2005) notent que l'objectif ultime de la mise en œuvre de la gestion des risques est de maintenir la performance financière dans le secteur bancaire, car les aspects de la gestion des risques financiers favorisent un système d'alerte précoce pour le suivi des indicateurs pertinents, ainsi que pour stimuler et prévoir d'éventuelles contraintes réalistes sur le système en effectuant des tests de résistance.

A cet effet, Athanasoglou et al (2005) affirment que la prise de risque bancaire a des effets sur les performances des banques, notamment sur le total des actifs, le total des dépôts, les intérêts nets, la marge et le résultat net. Dans le même sens, Nocco et Stulz (2006) démontrent dans leurs études comment la gestion des risques crée de la valeur pour les entreprises et, par conséquent, constitue un avantage concurrentiel. Selon ces travaux, les banques ayant une bonne politique de gestion des risques obtiennent de bons résultats.

Jiménez, Lopez et Saurina (2007) montrent quant à eux que la principale cause d'insolvabilité des banques est l'augmentation du risque de contrepartie, mais aussi l'accumulation de prêts risqués. Ils affirment que l'amélioration de la rentabilité des banques s'explique en grande partie par la prise de risque de contrepartie ou de crédit. Par conséquent, une augmentation du risque de contrepartie conduit à une réduction de la rentabilité bancaire.

Ainsi, selon Shafiq et Nasr (2010), une institution ne devrait pas fonctionner d'une manière qui lui impose des risques inutilement. Elle ne devrait pas non plus absorber des risques qui peuvent être transférés à d'autres fonctions. Au contraire, elle ne devrait gérer au niveau de l'entreprise que les risques qui y sont gérés par le marché lui-même ou par leurs propriétaires dans leurs propres portefeuilles. Dès lors, la banque ne devrait accepter que les risques qui font partie intégrante de la gamme de ces services.

Enfin, il y'a les résultats similaires des études de Fredrick (2010) au Kenya, Girma (2011) en Éthiopie, Poudel (2012) au Népal et Iftikhar (2016) au Pakistan qui ont mené des études sur l'impact de la gestion du risque de contrepartie ou de crédit sur la performance financière des banques commerciales. Tous ont trouvé un impact positif et significatif de la gestion du risque de crédit sur la performance financière des banques. Les résultats de ces études attestent qu'une gestion efficace du risque de contrepartie améliore la performance financière (ROA, ROE) des banques.

✚ Les travaux soutenant un impact négatif de la gestion du risque de contrepartie sur la rentabilité des banques.

Parmi les travaux soutenant un impact négatif de la gestion du risque de contrepartie sur la rentabilité des banques, en recensent premièrement le travail de Ruziqa (2013) qui a examiné l'impact du risque de crédit et de liquidité sur la performance financière des banques conventionnelles indonésiennes entre 2007 et 2011. Les résultats de cette étude montrent que le risque de contrepartie a un effet négatif significatif sur la rentabilité des banques.

En 2015, Roslida et Normah ont réalisé une analyse de la performance financière de 74 entreprises non financières malaisiennes, dont certaines avaient mis en place un comité de gestion des risques. La performance de ces entreprises a été mesurée par le rendement des capitaux propres (ROE), le rendement des actifs (ROA) et le Q de Tobin. Les résultats de cette étude montrent que les deux groupes d'entreprises n'ont pas de relation significative avec leur performance. Selon ces résultats, le fait d'avoir un comité de gestion des risques au niveau du conseil d'administration ne rend pas une entreprise plus performante qu'une entreprise sans comité de gestion des risques au niveau du conseil d'administration.

En résumé, d'autres études sur la gestion du risque de contrepartie sont nécessaires pour confirmer l'hypothèse selon laquelle la gestion du risque a un impact positif ou négatif sur la performance financière des banques conventionnelles et participatives.

III - La gestion du risque de contrepartie pour une amélioration de la performance financière des banques conventionnelles et participatives marocaines

Cette section est consacrée à la mise en exergue de l'accroissement de la performance financière des banques conventionnelles et participatives marocaines à travers la gestion du risque de contrepartie. En effet, la mission principale de la gestion du risque de contrepartie est la maîtrise de celui-ci, afin de réduire la volatilité des bénéfices et d'éviter les pertes potentielles. A cet effet, nous présentons successivement les hypothèses et la méthodologie de recherche de notre étude.

1 – Hypothèses de recherche

Notre étude examinera l'impact de la gestion du risque de contrepartie sur les performances financières des banques conventionnelles et participatives marocaines par le biais de deux hypothèses principales :

- ✚ **Hypothèse 1** : *L'augmentation du risque de contrepartie entraîne une diminution des performances financière des banques conventionnelles et participatives marocaines.*
- ✚ **Hypothèse 2** : *La gestion efficace du risque de contrepartie a un effet positif sur les performances financières des banques conventionnelles et participatives marocaines.*

2 - Méthodologie de recherche

La principale source de données financières de notre étude est la base de données de Bank Al-Maghrib, en tant que régulateur du système financier marocain sur la période 2017 à 2021. Afin d'apporter de nouveaux éléments pouvant compléter notre étude, nous avons réalisé une enquête auprès des banques conventionnelles et participatives marocaines. Ainsi, nous avons procédé à l'analyse des réponses relative à notre questionnaire, puis des données sur la base des rapports annuels, et autres documents d'informations financières et de gestion de ces banques.

3-Résultats et discussion

Notre modèle d'analyse s'est basé sur des analyses descriptives, de corrélation et de covariance. Ainsi, après avoir analysé les différents résultats issus de l'analyse des données documentaires, nous procédons à l'analyse des réponses au questionnaire (Voir annexe), afin d'apporter de nouveaux éléments à notre étude mais aussi de valider les hypothèses de notre recherche.

a) - Analyse descriptives

En effet, à partir des chiffres de BAM en 2021, on constate que les filières de gestion du risque de contrepartie ont permis de récupérer les sommes supposées perdues, de réduire les dépassements, de limiter les anticipations de crédit, et donc de réduire le risque de contrepartie, dans un contexte marqué par la crise sanitaire de Covid-19. Tout ceci, a eu un impact considérable sur la qualité des actifs, les ratios prudentiels et la solidité financière des banques conventionnelles et participatives marocaines.

➤ **L'impact du risque de crédit sur la qualité des actifs**

Dans un contexte économique marqué par les effets de la pandémie du Covid-19 sur la solvabilité des emprunteurs, le portefeuille des créances en souffrance des banques conventionnelles marocaines à progresser de 7% en 2021 à hauteur 85,1 milliards de dirhams contre 79,8 milliards de dirhams, la même période en 2020, alors que le taux de créance en souffrance des banques participatives est en hausse de 50% contre 33% une année auparavant (BAM, 2021). Il en résulte un taux de sinistralité des banques conventionnelles de 8,5%, marquant une hausse de 0,3 point après celle de 0,7 point enregistrée en 2020, avec une moyenne annuelle de 7,8%. Comme pour toutes les activités participantes à la création de la valeur ajoutée et qui constituent le tissu économique marocain, les banques participatives ont également subi de plein fouet les conséquences de la crise du Covid-19 ayant entraîné des retards de paiement suite à l'arrêt d'activité des clients. Ainsi, ces banques ont vu leur taux de créances en souffrance (TCS) passé de 0,40% à 0,60% soit une hausse de 0,2 points.

➤ **L'impact de la gestion du risque de contrepartie sur la rentabilité financière des banques conventionnelles et participatives marocaines**

Une banque est une institution qui recherche à optimiser son profit en développant principalement les activités de crédit, de collecte des dépôts, de trésorerie et de gestion du portefeuille des titres. Les revenus qu'elle perçoit proviennent de la différence entre les intérêts perçus sur les crédits accordés et les intérêts payés sur les dépôts et les titres émis. Pour mieux comprendre l'impact de cette activité sur la rentabilité des banques conventionnelles et participatives marocaines, deux ratios seront analysés dans cette partie à savoir le ratio de rentabilité des capitaux propres (ROE) et le ratio de rentabilité des actifs (ROA).

Tableau N°2 : Evolution du ROE et ROA des banques conventionnelles et participatives marocaines de 2017 à 2021 en %

Années	Banque conventionnelles		Banque participatives		Différence	
	ROE	ROA	ROE	ROA	ROE	ROA
2021	8,3	0,8	-9,1	-0,9	17,4	1,7
2020	4,8	0,5	-16,7	-2,4	21,5	2,9
2019	9,4	0,9	-17,4	-3,3	26,8	4,2
2018	9,5	0,9	-18,2	-5,6	27,7	6,5
2017	9,5	0,9	-17,0	-1,3	26,5	2,2
Moyenne	8,3	0,8	-15,7	-2,7	24	3,5
Écart-type	1,8	0,2	3,3	1,7	4	-1,5

Source : Construit par nous-même, sur la base des données de BAM de 2017 à 2021

Souvent considéré comme l'un des ratios financiers les plus importants, le ratio de rentabilité des capitaux propres (ROE) permet donc de voir comment les banques marocaines génèrent de la croissance ou comment ces banques gèrent les investissements des actionnaires (Dov, 2008). A partir du tableau ci-dessus, on constate que le ROE moyen des banques conventionnelles et participatives est de 8,3% et -15,7% respectivement soit une différence de 24%. Ainsi, pour chaque dirham de capitaux propres sur la période considérée, les banques conventionnelles ont généré en moyenne 0,083 dirhams de bénéfices contrairement aux banques qui ont perdu en moyenne 0,157 dirhams. L'écart-type du ROE de 1,8% des banques conventionnelles varie très légèrement, contrairement à l'écart-type de 3,2% du ROE des banques participatives qui varie significativement d'une année à l'autre. Considérant que ce ratio mesure la capacité des banques à réaliser des profits à partir du capital investi par les actionnaires, les résultats révèlent une performance financière des banques marocaines dans leur ensemble. En effet, les banques conventionnelles ont un ratio plus élevé que celui des banques islamiques, dont la tendance est encore négative bien qu'en nette amélioration. Aussi, l'analyse des états financiers révèle que la gestion du risque de contrepartie a permis un recouvrement plus rapide des créances en 2021, ce qui a entraîné une augmentation du résultat net des banques conventionnelles et participatives et en même temps une amélioration du ratio ROE en 2021.

Indicateur de performance financière qui mesure la rentabilité des ressources d'une entreprise (Vodolazskiy, 2021), le ROA évalue dans quelle mesure une banque peut générer des profits en mobilisant ses ressources matérielles et immatérielles (Debitoor, 2022). C'est un ratio, qui donne aux banques conventionnelles et participatives une indication importante sur l'efficacité avec laquelle elles utilisent les ressources engagées. Ainsi, un ROA faible renvoie au fait qu'une banque n'est pas en mesure d'obtenir un rendement élevé de l'utilisation de ses actifs et ressources.

Selon le tableau ci-dessous, l'évolution du ROA, est similaire à celle du ROE. Les résultats révèlent deux points importants dans la comparaison du ROA des deux systèmes bancaires. Premièrement, en moyenne, le ROA des banques conventionnelles (0,8%) est plus élevé que celui des banques islamiques (-2,7%). Cette différence de 3,5% s'explique par le fait que les deux types de banques n'ont pas les mêmes opportunités d'investissement. Les banques participatives sont contraintes de renoncer à investir dans certains projets très rentables mais non conformes à la charia. Ensuite, les banques participatives, depuis leur démarrage en 2017, continuent de générer des résultats nets déficitaires, ce qui se traduit par un ratio de rendement négatif pour la cinquième année consécutive.

Il convient également de noter que la différence de ROE et de ROA entre les banques conventionnelles marocaines et leurs homologues participatives peut également s'expliquer par la différence du niveau de fonds propres. Les banques conventionnelles bénéficient d'un effet de levier, car elles peuvent emprunter auprès d'autres institutions financières. Ce qui n'est pas le cas pour les banques participatives puisque les intérêts y sont totalement interdits (Moin, 2008). De ces ratios, on peut conclure que les banques conventionnelles marocaines sont plus rentables que les banques islamiques. Bien que la crise Covid-19 ait eu de graves répercussions sur les deux systèmes bancaires marocains, les rendements de ces banques se sont nettement améliorés en 2021 par rapport à 2020.

➤ **L'impact du risque de crédit sur les ratios prudentiels**

Les ratios prudentiels constituent une mesure prudentielle instituée pour permettre aux entreprises du secteur bancaire de limiter au maximum le risque de perte, afin de maintenir une gestion saine de leurs actifs. Les ratios prudentiels concernent surtout la solvabilité et la liquidité des actifs de l'entreprise.

❖ **La solvabilité**

La solvabilité est entendue ici comme la capacité de l'entreprise à assurer à tout instant le paiement de ses dettes. La solvabilité résulte de l'équilibre entre les flux de recettes et de dépenses ou entre le capital économique et les ressources disponibles (Conso, 1996). En effet, la solvabilité d'une banque dépend exclusivement de la valeur des placements qu'elle a effectués et cette valeur dépend, à son tour, du jugement du

banquier dans son choix. Il est donc important que la banque ait le contrôle de ses activités, car les causes de l'insolvabilité d'une banque sont nombreuses : défaillance d'un emprunteur, perte de change, mauvaise gestion du risque de taux d'intérêt. Il est donc essentiel de suivre de près le ratio de solvabilité ou ratio de couverture des risques. Ce ratio, également appelé ratio McDonough, prend en compte à la fois le risque de contrepartie ou de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Par conséquent, le capital total doit être supérieur ou égal à 8% du risque de crédit plus le risque de marché et le risque opérationnel (BAM, 2021). Le graphique ci-dessous montre l'évolution du ratio de solvabilité des banques.

Selon les chiffres 2021 de BAM, les ratios moyens de solvabilité, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés des banques conventionnelles et participatives marocaines, ce sont établis respectivement à 15,8% et 21,3%, pour un minimum réglementaire de 12% (BAM, 2021). De ces chiffres, il ressort que les banques conventionnelles et participatives marocaines ont continué à renforcer la qualité de leur bilan et leurs ratios prudentiels durant cette année. La solvabilité de ces banques a été maintenue à un niveau supérieur à la limite réglementaire. Cependant, cette solidité financière doit également être appréciée par le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 et le ratio moyen des fonds propres de base, afin de déterminer la capacité de ces institutions à faire face aux éventuels risques liés à leurs activités (non remboursement des crédits distribués ou autres pertes de valeur de ses actifs).

❖ **Les fonds propres de catégorie 1 et 2**

Au regard des chiffres 2021 de BAM, les ratios moyens de fonds propres de catégorie 1 des banques conventionnelles et participatives marocaines se sont établis respectivement à 12% et 21% en 2021 pour un minimum réglementaire de 9%. A la lumière de ce ratio, les banques conventionnelles et participatives marocaines, peuvent résister à l'épreuve d'une crise. Autrement dit, ces banques peuvent absorber les pertes inattendues qui surviennent dans le cours normal des opérations de la banque et notamment du risque de contrepartie. Cependant, cette mesure est mieux saisie par le ratio moyen des fonds propres de base, qui mesure le capital d'une banque par rapport à ses actifs. Comme tous les actifs ne présentent pas le même risque, les actifs acquis par une banque sont pondérés en fonction du risque de contrepartie ou de crédit et du risque de marché que présente chaque actif.

Pour sa part, le ratio moyen des fonds propres de base (Core Tier 1) des banques conventionnelles marocaines, dont le numérateur ne comprend que les fonds propres utilisés pour absorber les pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 11,1% contre 10,7% l'année précédente pour un minimum de 8%. Soulignons que, les fonds propres prudentiels des banques conventionnelles ont cumulé, à fin 2021, plus de 165,1 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,5% contre 2% une année auparavant, dont l'essentiel provient des résultats mis en réserve. Par rapport au total des actifs, le montant des fonds propres prudentiels a représenté 13%, soit presque le même niveau qu'en 2020. Quant aux banques participatives marocaines, leurs fonds propres, bien qu'en baisse de 8,3%, restent à un niveau acceptable. Ils passent de 2,4 milliards à 2,2 milliards de dirhams, reflétant l'effet compensé, d'une part, des résultats déficitaires générés par cette industrie naissante et, d'autre part, des augmentations de capital réalisées par les acteurs pour se conformer aux exigences réglementaires de capital minimum (BAM, 2021).

❖ **Le ratio de liquidité**

Au sens strict, la liquidité est définie comme la capacité d'un établissement de crédit à faire face à ses engagements à court terme, c'est-à-dire à répondre à une demande inopinée de retrait d'une partie des fonds déposés par la clientèle. Parmi les ratios prudentiels les plus usuels concernant la liquidité, on distingue le coefficient de liquidité (Sylvie de coussergues, 1996). Ce dernier a été institué afin d'exiger des établissements de crédit qui reçoivent des dépôts à terme du public qu'ils puissent faire face à tout moment à d'éventuels retraits, grâce à leurs actifs liquides, ou en réalisant tout ou partie des actifs mobilisables. Le coefficient de liquidité est défini par le rapport entre les disponibilités et les exigibilités à moins d'un mois d'une banque. Ainsi, selon BAM, ce ratio mesure le montant des actifs liquides de qualité dont disposent les banques pour couvrir les sorties de fonds sur une période d'un mois en cas de crise (BAM, 2021). Selon les chiffres de BAM pour 2021, le ratio de liquidité à court terme (SLR) observé par les banques conventionnelles et participatives s'élève en moyenne à 187% et 201% respectivement, au-dessus du minimum réglementaire de 100%. Cela indique que les banques conventionnelles et participatives marocaines disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour se protéger en cas de crise ou de sorties massives de liquidités sur une période d'un mois.

b) - Analyse de la corrélation

En s'appuyant sur le coefficient de corrélation linéaire, ou coefficient de corrélation de Bravais-Pearson, notre objectif est de comprendre le degré d'association entre le taux de créances en souffrance (TCS), les ratios de performance financière (ROE, ROA) et les ratios prudentiels. Le tableau ci-dessous montre l'existence d'une forte dépendance entre ces différentes variables.

Tableau N°3 : Analyse de la corrélation entre le TCS, ROE, ROA et les ratios prudentiels

Années	Banque conventionnelles		Banque participatives	
	Corrélation	Covariance	Corrélation	Covariance
2021	0,085	0,60157	0,0060	0,74176
2020	0,082	0,65874	0,0040	0,00493
2019	0,075	0,42666	0,0030	0,00461
2018	0,073	0,30310	0,0000	0,00499
2017	0,075	0,39060	0,0000	0,00517

Source : Etabli par nous-même sur la base des données de BAM de 2017 à 2021

La matrice de corrélation et de covariance ci-dessus, indique une relation positive et significative entre le taux de créances en souffrance (TCS), le ROE, ROA et les ratios prudentiels. Dès lors, on peut conclure que la gestion du risque de contrepartie affecte la rentabilité et la solidité financière des banques conventionnelles et participatives marocaines de manière positive et significative.

c) - L'analyse des réponses du questionnaire

Comme énoncé plus haut, nous avons effectué une enquête auprès de quatre (04) banques conventionnelles (Attijariwafa Bank, Société Générale Maroc, CIH Bank et Crédit du Maroc) et trois (03) banques participatives (ASSAFA Bank, Umnia Bank et Bank Al Yousr), dans le but d'apporter des éléments nouveaux pouvant compléter notre étude. Mais également, pour valider les hypothèses de notre recherche. De notre questionnaire, intitulé « La contribution de la gestion du risque de contrepartie à la performance financière des banques », il en découle de qui suit :

- Les banques interrogées s'accordent sur le fait que, la performance désigne l'aptitude à pouvoir réaliser de bons résultats. Elle regorge plusieurs aspects en l'occurrence l'efficacité, l'efficience, la rentabilité, la productivité et l'économie. La performance représente également la connaissance et la maîtrise du domaine dans lequel évolue la société. Pour ce qui est de la performance financière, elles considèrent qu'une banque est performante lorsque ces comptes sont équilibrés c'est-à-dire lorsque toutes les charges sont couvertes de manière à dégager une marge bénéficiaire.
- Ces banques, pour la plupart, estiment que la comptabilité générale, la comptabilité analytique et le système d'information sont des outils de gestion et de mesure efficaces pour évaluer la performance financière. De même, le ROA et le ROE ainsi que le résultat d'exploitation peuvent remplir cette fonction. Cependant, les résultats obtenus au cours de l'exercice permettent également d'évaluer la performance financière de la banque. Un résultat positif et en augmentation est un signe de bonne santé financière et donc de bonne performance financière. Par ailleurs, les banques interrogées considèrent également que la gestion du risque, et particulièrement du risque de contrepartie, a un effet incontestable sur la performance financière du simple fait de son existence, car elle permet de s'assurer que les risques de contrepartie ou de crédit sont contrôlés par une surveillance continue, mais également de contribuer efficacement à la définition de la politique des risques de la banque et à la gestion des processus de décision et de suivi des engagements en examinant les modalités d'octroi des crédits (BOA, 2011).
- Rattachée à la direction générale et indépendante des entités commerciales, pour des raisons déontologiques, la direction des risques des banques marocaines traditionnelles et participatives a pour mission d'identifier les risques financiers et opérationnels de la banque, de définir ou valider les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques pris. Elle est également chargée d'évaluer les risques, notamment de contrepartie ou de crédit, pris par la banque en prenant position sur les opérations proposées par les filières commerciales, ainsi que d'orienter la gestion prévisionnelle du coût du risque pour la banque. Ainsi, selon Janand (2012), le rôle de la fonction risque, et en particulier la gestion du risque de contrepartie, est essentielle pour le bon fonctionnement de la banque et, en général, pour le bon fonctionnement du système financier.
- Par ailleurs, selon les banques interrogées, les risques majeurs sont le risque de contrepartie ou crédit, le risque de marché, comme dans tout établissement financier au Maroc, les risques de fraudes et les risques opérationnels qui sont beaucoup plus liés à la sécurité et aux opérations effectuées par la clientèle.
- Pour ces banques, la fonction gestion des risques permet de réduire les risques que ce soit de contrepartie, et contribue à la performance financière à condition que les avis du pôle risques et en particulier des analystes crédit soient totalement prises en compte et appliquées, et que les pôle risques via leurs entités en charge de la gestion des risques de crédit assure des missions de prévention des risques de contrepartie et surveillance permanente ou préventive du risque de contrepartie, consistant à anticiper les situations de dégradation de la situation financière des emprunteurs et à y apporter les ajustements appropriés (BOA, 2011).

- Dans le même sens, selon les banques questionnées la fonction de gestion du risque de contrepartie contribue à rendre la banque plus performante dans la mesure où dans le cadre de l'exercice de ces fonctions, cette entité est amenée à contrôler la régularité des engagements (conformité à l'objet du crédit et respect des côtes autorisées, examen des incidents de paiement, revue des dossiers échus), à détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants mais également à suivre avec la filière commerciale les principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ ou les plus sensibles) et à déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance.

Conclusion générale

Depuis plusieurs décennies, le système financier marocain a connu de grandes mutations au cours desquelles, il a évolué sous l'effet de la transformation des pratiques bancaires. Parmi les réformes adoptées, la gestion du risque, en particulier le risque de contrepartie, a acquis une importance considérable dans le système financier. Ainsi, l'objectif de ce papier, qui porte sur l'impact de la gestion du risque de contrepartie sur la performance financière des banques conventionnelles et participatives marocaines, contribue à la littérature sur la gestion du risque de contrepartie en tant que facteur déterminant pour assurer la solidité du système bancaire marocain, notamment des banques conventionnelles et participatives. Elle a également permis d'identifier, de comparer et d'étudier la relation entre le taux de créances en souffrance (TCS) avec les ratios prudentiels (Solvabilité et liquidité) et les ratios de mesure de la performance financière (ROA, ROA) de ces banques.

À cet effet notre questionnement de départ a été celui de savoir comment la gestion du risque de contrepartie s'inscrit-elle dans une dynamique d'amélioration des performances financières des banques conventionnelles et participatives marocaines ?

Pour répondre à cette question, deux hypothèses ont été proposées. Les résultats ont été interprétés à l'aide de statistiques descriptives, d'analyses de corrélation et de covariance à partir des données BAM de 2017 à 2021, en sus de l'analyse des réponses du questionnaire (voir annexe). Ce qui nous a permis de valider nos propositions de recherche. Il en ressort que :

- ✚ L'augmentation du risque de contrepartie entraîne une baisse de la performance financière des banques marocaines conventionnelles et participatives, comme en 2020 où les performances financières de ces institutions ont diminué suite à la hausse des créances en souffrance.
- ✚ La gestion efficace du risque de contrepartie a un effet positif sur la performance financière des banques marocaines conventionnelles et participatives. En effet, l'analyse de corrélation indique une relation positive et significative entre le taux de créances en souffrance (TCS), le ROE, le ROA et les ratios prudentiels.

Ainsi, une gestion efficace du risque de contrepartie affecte la rentabilité et la solidité financière des banques conventionnelles et participatives marocaines de manière positive et significative. Par conséquent, plus le TCS est faible, plus les banques conventionnelles marocaines et leurs homologues participatifs sont financièrement solides, malgré le fait que ces dernières soient encore à leurs débuts et ne représentent que 1% du système bancaire marocain.

En somme, cette recherche s'est appuyée sur de nombreux travaux de recherche déjà réalisés, notamment sur les critères de mesure de la gestion du risque de crédit et la performance financière des banques commerciales. Néanmoins, elle pourrait aider les chercheurs et les professionnels du secteur bancaire marocain à mettre en évidence les déterminants du risque de contrepartie et la pertinence de promouvoir des politiques de gestion du risque de contrepartie afin d'améliorer la performance financière des banques.

Bibliographie / Webographie

1 – Bibliographie

Ouvrages

- [1]. Augros Jean-Claude, Michel Queruel (2000, Juillet), «Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », Ed. Economica.
- [2]. Baesens Bart et Gestel Van Tony (2009, Octobre), « Credit Risk Management : Basic Concepts : Financial Risk Components, Rating Analysis, Models, Economic and Regulatory Capital », Ed. Oxford University Press.
- [3]. Karyotis Catherine (2015, Février), « L'essentiel de la banque », 2ème Edition, Gualino éditeur, Lextenso éditions.
- [4]. Dietsch Michel et Pete Joël (2008), « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières », 2ème édition, Ed. Revue Banque.
- [5]. Dov Ogien (2008), « Maxi fiches de gestion financière de l'entreprise », Ed. Dunod, Paris.
- [6]. Josée St Pierre (2004), « La gestion du risque : Comment améliorer le financement des PME et faciliter leur développement », Ed. Presses de l'Université du Québec.
- [7]. Kharoubi Cécile et Thomas Philippe (2016), « Analyse du risque de crédit : Banque & Marchés », 2ème Edition, RB édition.

- [8]. Murphy David (2008), « Understanding Risk : The Theory and Practice of Financial Risk Management », Chapman & Hall/CRC Financial Mathematics Series.
- [9]. Conso Pierre (1996, Septembre), « Gestion financière de l'entreprise », 8ème Edition, Dunod, Paris.
- [10]. Sylvie de coussergues (1996), « Gestion de la banque » 2ème édition enrichie et mise à jour, Ed. DUNOD, Paris.

Thèses et Mémoires

- [11]. Korbi Fakhri (2018), « La finance islamique : une nouvelle éthique ? Comparaison avec la finance conventionnelle », université Paris 13, Sorbonne Paris Cité U.F.R de Sciences Economiques, Centre d'économie de l'Université Paris-Nord (CEPN).
- [12]. Toumi Kaouther (2011), « Structure de capital, profitabilité et risques des banques islamiques », université Montpellier 1, Ecole doctorale économie et gestion.
- [13]. Yumba Wa Kungelani Patient (2016), « La gestion des risques de crédit dans les banques commerciales : cas de la Rawbank », Université de Lubumbashi.

Revues et articles

- [14]. Achibane Mustapha et Fennassi Addouli Intissar (2020), « La gestion des risques de liquidité par le développement du marché monétaire marocain (cas des banques islamiques) », Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit, Numéro 12 : Spécial JIREF & CCA, pp 324 -358.
- [15]. Athanasoglou Panayiotis, Brissimis Sophocles and Delis Matthaïos (2005), « Bank-Specific, Industry-Specific and Macroeconomic Determinants of Bank Profitability », Working Paper, No. 25.
- [16]. Bikker, J.A & Metzmakers, P.A.J (2005), « Bank provisioning behaviour and procyclicality », Journal of International Financial Markets, Institutions and Money, Elsevier, Vol. 15, No. 2, pp. 141 - 157.
- [17]. Bobakovia Ing Viktória (2003, April), « Raising the profitability of commercial banks », BIATEC, Vol.11, pp.1 – 5.
- [18]. Fatemi Ali & Fooladi Iraj (2006), « Credit Risk Management : A Survey of Practices », Managerial Finance, Vol. 32, No.3, pp.227 - 233.
- [19]. Fredrick Ogilo (2010), « The impact of credit risk management on financial performance of commercial banks in kenya », DBA Africa Management Review, 3(1), pp22-37.
- [20]. Girma Mekasha (2011, June) « Credit Risk Management and Its Impact on Performance on Ethiopian commercial Banks », Addis Ababa University School of graduate studies.
- [21]. Hennani Rachida (2016), « L'évolution des Accords de Bâle : d'une approche microprudentielle à un cadre macroprudentiel », L'Actualité économique, Vol.92, No.3, pp595 - 617.
- [22]. Iftikhar Mubbushar (2016, October), « Impact of credit risk management on financial performance of commercial banks of pakistan », University of Haripur Journal of Management (UOHJM) Published by University of Haripur, Vol.1. No.2, pp 110 – 124.
- [23]. Janand Anne (2012), « Les métiers de risk management au sein de la banque : un enjeu RH », Revue Management & Avenir, vol.48, No.8, pp. 342 - 361.
- [24]. Jiménez Gabriel, Lopez Jose & Saurina Jesús (2007), « How Does Competition Impact Bank Risk-Taking ? », Federal Reserve Bank of San Francisco, working Paper 23.
- [25]. Moin Muhammad Shehzad (2008), « Performance of Islamic Banking and Conventional banking in Pakistan : a Comparative Study », University of Skövde, School of Technology and Society.
- [26]. Nocco Brian W & Stulz René M (2006), « Enterprise Risk Management : Theory and Practice », Journal of Applied Corporate Finance, vol.18, No.4, pp. 8 – 20.
- [27]. Poudel Ravi Prakash Sharma (2012), « The impact of credit risk management on financial performance of commercial banks in Nepal », International Journal of arts and commerce, vol.1, No.5, pp. 9-15.
- [28]. Roslida Ramlee & Normah Ahmad (2015), « Panel Data Analysis on the Effect of Establishing the Enterprise Risk Management on Firms' Performances », Proceedings of 4th European Business Research Conference, Imperial College, London.
- [29]. Ruziqa Achsania (2013), « The impact of credit and liquidity risk on bank financial performance : the case of Indonesian Conventional Bank with total asset above 10 trillion Rupiah », International Journal of Economic Policy in Emerging Economies, Vol.6, No.2, pp. 93-106.
- [30]. Shafiq Afsheen & Nasr Mohamed (2010, July), « Risk Management Practices Followed by the Commercial Banks in Pakistan », International review of business research papers, Vol.6, No.2, pp. 308 – 325.
- [31]. Soumaré Issouf (2019), « La pratique de la finance islamique », Assurances et gestion des risques, Vol. 77, pp. 59-78.

Rapports et Études

- [32]. Bank al Maghreb (BAM) (2016), « Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable ».
- [33]. Bank Al-Maghreb (2017, 2018, 2019, 2020, 2021), « Rapport annuel sur la supervision bancaire ».
- [34]. Bank of Africa (BOA), (2011), « Rapport annuel sur dispositif de gestion des risques ».
- [35]. Thomson Reuters (2018), « Islamic Finance Development Report ».

Lois et textes réglementaires

- [36]. Bank Al-Maghreb (2006), « Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427, portant promulgation de la loi n°34-03, relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (B.O. n° 5400 du 2 mars 2006) ».
- [37]. Bank Al-Maghreb (2007), « Circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 40/G/2007 du 2 août 2007 relative au Contrôle interne des établissements de crédit ».

2 – Webographie

- [38]. Debitoor (2022), « Rentabilité des actifs - Qu'est-ce que le ROA ? », consulté le 10 Août 2022 sur <https://debitoor.fr/termes-comptables/rentabilite-des-actifs>.
- [39]. Djoufouet Faustin, (2021), « Quels sont les risques bancaires islamiques ? », Finance de demain consulting, consulté le 03 mai 2022 sur <https://financededemain.com/quels-sont-les-risques-bancaires-islamiques/>.
- [40]. Djoufouet Faustin, (2021), « La gestion des risques bancaires islamiques », Finance de demain consulting, consulté le 03 mai 2022 sur <https://financededemain.com/la-gestion-des-risques-bancaires-islamiques/>.
- [41]. Dongmo Herman, (2019), « Le risque de crédit : tout ce qu'il faut savoir », CCOFIT, consulté le 02 Juin 2022, sur <http://www.ccofit.com/2019/08/14/le-risque-de-credit-tout-ce-qu'il-faut-savoir/>.
- [42]. Vodolazskiy Vitalii (2021, Mai), « Rentabilité des actifs ou ROA : comment l'interpréter ? », Fiches pratiques, Comptabilité, consulté le 10 Août 2022 sur <https://fiches-pratiques.chefdentreprise.com/Thematique/comptabilite-1>.